

EMPORT MINIMUM DE CARBURANT, D'HUILE ET AUTRES PRODUITS CONSOMMABLES

ETAPE :
VITESSE DE CROISIERE :

AVION :
CONSO HORAIRE :

FORFAIT ROULAGE (mini 5 minutes)	DUREE DE LA NAVIGATION		INTEGRATION TERRAIN	(1) TEMPS POUR L'ETAPE
	TEMPS SANS VENT	+ EFFET VENT REEL*		
		+		

(3) PLAN DE DIVERSION : Vous devez prévoir le carburant pour réaliser le plan de diversion le plus limitatif. La situation la plus critique semble être est une remise de gaz à destination, la navigation jusqu'au terrain de dégagement, l'intégration et enfin l'atterrissage.

(1) TEMPS POUR L'ETAPE		
(2) RESERVES 30min de croisière (de jour) 45min de croisière (de nuit)		
(3) PLAN DE DIVERSION		CARBURANT EN LITRES
MINIMUM REGLEMENTAIRE AU PARKING	(1) + (2) + (3)	
(4) MARGE DE SECURITE A discrétion du CDB		
REEL A BORD	** (1) + (2) + (3) + (4)	

Gestion au sol (préparation) :

* La notion des « +10% si le vent n'est pas pris en compte » disparaît avec la réglementation NCO.OP.125 Fuel and Oil supply du 26/08/2016.

** Bon sens : ne pas prendre en compte la quantité de carburant « impompable » pour calculer l'autonomie réelle à bord.

La réglementation introduit les notions de :

- "Marge acceptable de Sécurité" *Condition d'utilisation des aéronefs 5.6.3*

- "Plan de diversion" (Dégagement) *SERA.2010*

Gestion en vol : La réserve finale (10 min vol local VFR jour, 30 min navigation VFR jour, 45 min VFR nuit) doit être à bord à l'atterrissage selon la réglementation NCO.OP.125 Fuel and Oil supply du 26/08/2016.